



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° DP 066 183 25 B0005

date de dépôt : 22 juillet 2025

date d'affichage : 22 juillet 2025

demandeur : CADENE David

pour : réfection de la toiture d'une véranda
existante

adresse terrain : 260 Ancien chemin du Mas
Comte, à Saint-Marsal (66110)

Commune de Saint-Marsal

**ARRÊTÉ N°
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Saint-Marsal**

Le maire de Saint-Marsal,

Vu la déclaration préalable présentée le 22 juillet 2025 par CADENE David demeurant 260 Ancien chemin du Mas Comte, Saint-Marsal (66110) ;

Vu l'objet de la déclaration pour réfection de la toiture d'une véranda existante sur un terrain situé 260 Ancien chemin du Mas Comte, à Saint-Marsal (66110) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les articles L111-3 à L111-5 du code de l'urbanisme ;

Vu les règles générales d'urbanisme et en particulier l'article L122-1 et suivants (loi montagne) ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Article 2

Le secrétaire général de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Saint Marsal
Le 19/08/2025



Le maire,
Guy METIVIER

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.